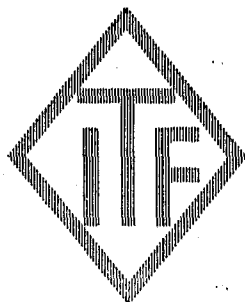


# FASCISME

N° 19

Amsterdam, le 5 Octobre 1935.



Le drapeau de l'Internationale. (I.T.F.) Nous empruntons à l'organe clandestin du "Syndicat libre des cheminots et travailleurs des transports d'Autriche": "Le Congrès de l'Internationale des Transports tenu à Copenhague à la mi-août a de nouveau été une manifestation de la solidarité inébranlable des cheminots et ouvriers des transports de tous les pays. Ce fut un des moments

les plus solennels et les plus émouvants quand notre camarade König a demandé la parole déclarant qu'il avait à s'acquitter d'un mandat dont l'avaient chargé les camarades autrichiens. Ayant montré la bannière que l'I.T.F. avait en 1931 remis comme un hommage aux cheminots autrichiens, il la confia, elle qui avait été sauvée d'entre les mains des voleurs fascistes, aux soins de l'Internationale....

La bannière de l'Internationale fut placée à une place d'honneur à la tribune. Fièrre et droite, elle est retournée sous la garde de l'I.T.F., symbole admirable et émouvant traduisant le devoir sacré des cheminots et travailleurs des transports autrichiens. La bannière de l'I.T.F. a été sauvée des griffes du fascisme. L'esprit socialiste, l'esprit syndicaliste a, lui aussi, été sauvé de l'emprise des bandits fascistes.

Ouvrons de toutes nos forces afin de vivre le plus tôt possible le jour heureux où nous pourrons ouvertement et aux yeux du monde entier professer notre foi en notre syndicat, notre foi en notre Internationale!"

Une lutte victorieuse. (I.T.F.) Les groupements de l'industrie graphique organisés dans la "Commission syndicale" créée par la dictature autrichienne, ont fait circuler un rapport confidentiel qui illustre bien la vaillante lutte soutenue par les travailleurs autrichiens contre l'organisation obligatoire fasciste: "... Un grand nombre de membres a hélas été l'objet de la propagande clandestine des emissaires politiques et des mécontents provenant de l'ère syndicaliste.... Il était difficile d'avoir de l'emprise sur les travailleurs. Le mot d'ordre lancé par d'anciens permanents syndicalistes, de ne pas payer de cotisations, n'a que trop été respecté sous la pression(?) des permanents démis (!). Malgré le passage dans le nouveau syndicat, les cotisations ont toujours à nouveau été retardées et ce procédé de lutte a été renouvelé à toutes les occasions imaginables de la vie syndicale. Ce genre de lutte a été particulièrement

mené contre le syndicat par ses propres membres à Vienne. Le personnel de grandes entreprises sous la direction de celui d'un grand journal<sup>7</sup> applique dans le but d'imposer le retour des anciens dirigeants..... Malheureusement un travail productif n'a pas non plus été possible dans la direction du syndicat, vu que les permanents désignés par l'ancienne direction du syndicat des typographes se comportaient d'une manière trop unilatérale comme les mandataires de l'ancienne direction syndicale et n'occupaient pour ainsi dire que des postes d'observation. Par des indiscretions auxquelles on pouvait même conclure par certaines publications de la presse syndicale clandestine, par des **stermolements** de choses devant être liquidées et enfin, en désavouant les dirigeants en pleine réunion publique, on a pu mettre à nu les desseins de quelques membres du Comité". La chose finit par la destitution des "saboteurs". Une Commission créée pour faire des propositions n'a toutefois fini qu'à présent, "après avoir traîné les choses en longueur, pendant 13 semaines, de compléter le Comité". Par la grève des cotisations "les recettes du syndicat ont été préjudiciées de centaines de mille schillings... Des déficits mensuels de 80.000 schillings... à côté d'un recul de la fortune nette de 800.000 schillings déjà à la clôture de l'exercice" ont acculé les dirigeants fascistes au désespoir. Tout cela n'empêcha pas M. Staud ( qui a été désigné par le gouvernement pour présider le syndicat unique) de déclarer à Genève qu'il parlait au nom aussi des adhérents faisant la grève des cotisations.

Le valet de Schuschnigg. (I.T.F.) A la récente Conférence internationale du Travail le secrétaire général de l'Internationale syndicale chrétienne a caractérisé le syndicat unique autrichien avec les paroles incisives que voici ( que nous reproduisons de "l'Internationale syndicale chrétienne" d'août 1935):

"La Confédération autrichienne n'existe pas par la volonté des ouvriers; elle n'est pas dirigée par les ouvriers; elle est une création de l'Etat qui ne lui a pas encore donné l'autonomie que possèdent plusieurs autres institutions de droit public.....

M. Staud, qui a été désigné comme délégué de l'Autriche, représente le "Gewerkschaftsbund" institution de droit public que le gouvernement a créée, à laquelle le gouvernement a donné son statut, dont il a délimité le champ d'action et à laquelle il a donné le monopole en ce qui concerne la conclusion de contrats collectifs. Il est vrai que ce statut laisse subsister des possibilités d'une élection future des dirigeants de cette organisation, mais il est prévu qu'à titre transitoire donc actuellement et peut-être pour quelque temps encore, il appartient au Ministre fédéral des affaires Sociales de nommer le président et les autres membres du Comité confédéral, les présidents et vice-présidents des fédérations professionnelles et des unions régionales, les fonctionnaires syndicaux non nommés par le ministre devant être approuvés par celui-ci.

Aucune élection ou nomination n'est valable si elle n'est soumise à l'approbation du ministre. Le représentant du ministre a le droit d'assister à toutes les réunions de la Confédération syndicale et de prendre connaissance des livres, documents et écrits.....

Certaines décisions prises par la Confédération et les organisations y affiliées ne sont exécutoires qu'après approbation du ministre. Même le taux des cotisations perçues est soumis à l'approbation du ministre. Le gouvernement autrichien qui a nommé M. Staud comme délégué à cette Conférence parce qu'il est le président du "Gewerkschaftsbund" peut le congédier sans plus si, sur tel ou tel point, soit à Vienne soit ici, (à Genève), son attitude lui déplaît."

Le bénéfice avant tout! (I.T.F.) Les vivres nécessaires pour les prisons et camps de concentration autrichiens sont livrés par la maison de Gro Gabler. M. Gabler est le beau-père du ministre du Commerce et des Communications Stockinger et le ministre a des intérêts dans cette entreprise. Chaque malheureux écroué en prison ou interné dans un camp de concentration augmente le chiffre d'affaires de la maison Gabler partant les bénéfices de M. le Ministre Stockinger.

Epidémie de suicides (I.T.F.) La réaction chrétienne autrichienne pose toujours plus de personnes à un tel désespoir que le suicide semble l'unique issue. La dictature ne désire pas modifier sa tactique réactionnaire; tout ce qu'elle fait c'est interdire aux journaux de parler de ces suicides causés par la misère.

Un "exploit" des syndicats fascistes. (I.T.F.) Le "Lavoro Fascista", quotidien des corporations italiennes, mentionne avec orgueil ( dans son N° 195) un coup de maître accompli par les prétendus syndicats. Depuis 1932 plus de 100 travailleurs de l'industrie cotonnière de la province d'Udine étaient payés au-dessous du tarif contractuel. Après trois ans finalement le "syndicat" fasciste a obtenu des employeurs qu'ils respectent le contrat collectif. Selon la lettre du droit fasciste, les ouvriers ont droit à un paiement, après-coup de ce qu'ils ont touché en moins. Le "syndicat" provincial fasciste a toutefois convenu avec les patrons que les ouvriers ne reçoivent rien de ces arrérages mais que 25.000 liras seront versées dans une caisse de prévoyance et 450.000 liras dans celle ... de l'organisation.

Les salaires italiens. (I.T.F.) Les troupes italiennes sont en Afrique pour apporter à l'Abyssinie les bienfaits de la civilisations fasciste. Dans son numéro 193, le "Lavoro Fascista" nous fournit une fois de plus un spécimen de ces bienfaits. Le journal donne une description des conditions existant dans la Régie des Tabacs, Or, les conditions de travail existant dans une Régie de l'Etat conviennent toujours bien pour y mesurer l'esprit de l'Etat en cause. Dans les fabriques de la Régie 40.000 femmes environ travaillent à des salaires bruts de 4,60 liras ( 6 frs.fr.) par jour!

Hiver de famine. (I.T.F.) L'hiver menace de devenir terrible pour les travailleurs de l'Etat libre de Dantzig. Les prix y ont monté de 50 à 70% en moyenne, depuis la dévaluation du Gulden, décidée par les banqueroutiers nazistes avec l'approbation expresse de la dictature hitlérienne. Néanmoins le Sénat a interdit aux employeurs toute majoration des salaires conformément à la hausse du coût de la vie. L'organe des socialistes dantzikois, le "Danziger Volksstimme" a été confisqué pour avoir reproduit sous l'en-tête "Il faut réajuster les salaires" une résolution adoptée par une assemblée d'hommes de confiance de la Fédération générale ouvrière (syndicaliste). Dans l'exposé des motifs de cette décision, le Sénat a exposé que le réajustement des salaires était interdit et que les employeurs qui se mettaient d'accord avec le syndicat libre au sujet d'une majoration des salaires, commettaient par conséquent un acte illégal! Le pouvoir d'achat des salaires a baissé de plus de la moitié.

Les rigueurs nazistes frappent davantage encore les chômeurs. 13.700 dantzikois touchent un secours moyen de 9 gulden par semaine (env. 25 frs. fr.)! Un père de famille ayant épuisé les droits à l'allocation légale de chômage reçoit à présent pour lui et sa femme 11,5! gulden par semaine et pour chaque enfant de moins de 16 ans deux gulden de plus. Les chômeurs sont littéralement condamnés à mourir de faim.

Le mécontentement des travailleurs dantzikois est d'autant plus grand que l'on a appris, que des Nazis connus s'étaient procuré, immédiatement avant la dévaluation de grands crédits au moyen desquels ils se sont achetés des objets "de valeur constante", après quoi ils avaient remboursé les crédits en monnaie dépréciée. Le tribunal de Zoppot (Etat de Dantzig) a dû confirmer dans sa séance du 24 septembre que le président du Parlement Von Wunck avait retiré des avantages pécuniaires personnels de la dévaluation. Cela ne l'empêche point de continuer à être un des leaders du parti d'Adolf Hitler.

Les protecteurs de la famille. (I.T.F.) Toujours à nouveau les Nazis se sont annoncés comme les protecteurs de la vie familiale et ont affirmé que sous leur régime, l'existence économique des familles était assurée. Dans des périodes de misère on pourrait s'en rendre compte!

Sous le gouvernement du Sénat national-socialiste, la misère à Dantzig a pris des proportions effroyables. Le pouvoir d'achat des masses a été réduit de moitié; l'Etat est en faillite. Dans ces circonstances, l'Administration des Postes a adressé (à la mi-septembre) à tous ses agents une circulaire où il est dit: "La misère des temps actuels rend nécessaire de remplacer des fonctionnaires plus âgés, à traitement élevé, par de jeunes auxiliaires bon marché afin de réaliser ainsi l'équilibre nécessaire du budget public."  
C'est comme cela que l'on protège les familles!

"Machines à faire des enfants". (I.T.F.) Les malaises de grossesse sont particulièrement fréquents dans le Troisième Reich où, après l'aneantissement des syndicats, le rythme du travail a été singulièrement accéléré et où la pénurie des vivres et la hausse des prix mettent les ouvrières peu retributées dans l'impossibilité de se nourrir suffisamment. C'est pourquoi les ouvrières enceintes doivent plus souvent qu'autrefois se porter malades. Les Caisses d'assurance-maladie refusent toutefois, se conformant à une instruction des autorités, de payer dans ces cas l'indemnité de maladie. "Une grossesse normale même lorsqu'il s'ensuit une incapacité de travailler (!) ne justifie pas encore le versement d'une indemnité de maladie" (Der Ruhrarbeiter N° 37). La santé des femmes importe peu aux Nazis; ils ne voient en elles que des machines à faire des enfants.

La solidarité des opprimés. (I.T.F.) Le Front allemand du travail (district de Dusseldorf) a interdit à ses membres d'avoir des relations personnelles avec des Juifs ou de faire des achats dans des affaires juives. La vague d'anti-semitisme doit aussi s'étendre aux usines. Une lettre d'un ouvrier de Dusseldorf fait ressortir ou les effets de cette campagne de haine s'arrêtent: "... Je me demande tous les jours si vous vous rendez compte de ce qui se passe réellement ici. Jusque dans les moindres villages on voit dans la rue les cases où l'on peut lire le "Stürmer". Elles portent toutes espèces d'inscriptions, telles que: "Les Juifs sont notre malheur" ou "N'achetez pas chez des Juifs" etc. Dans chaque localité on a, place des tableaux officiels portant les mots: "Les Juifs sont indésirables ici". Les S.A. et les Jeunesses hitlériennes chantent les rengaines que l'on connaît. Les temps ont changé. Pendant la guerre on disait: "Gott strafe England" (Que Dieu punisse l'Angleterre); à présent on dit: "C'est la faute au Juif et au Marxiste".

Il y a des semaines on a, sur l'ordre du Parti, brisé les vitres dans les affaires juives et barbouillé sur leurs maisons les injures les plus basses. On veut détourner l'attention des masses qui ont faim. Mais il s'est trouvé que, plus les procédés étaient brusques, plus grand devenait le groupe de ceux qui prennent le parti des opprimés et des maltraités. Pendant quelques jours on s'abstenait de faire des achats dans des magasins juifs parce qu'on craignait être maltraité ou pour le moins être photographié en sortant. Entre-temps cependant la lutte contre les Juifs s'est transformée en une action en faveur des Juifs. En faveur des petits seulement, il est vrai. Les noms des banquiers juifs orment, eux, de nouveau les affiches dans lesquelles le public est invité à souscrire au nouvel emprunt."

Les ouvriers qui se défendent contre l'oppression naziste se sentent solidaires avec tous les opprimés.

Le Front du travail est sapé. (I.T.F.) Les contrastes de classe sont plus forts que les phrases nazistes. Après l'aneantissement des syndicats le Front allemand du Travail avait, pour mission de constituer une communauté populaire. Chaque entreprise devait devenir une communauté. "La situation idéale à laquelle il faut viser pour la vie sociale future, c'est une vie propre pour chaque entreprise relativement aux conditions de travail et de salaires de ceux qui en dépendent" (Völkischer Beobachter, 12 mai 1934). La loi sur l'ordonnance du travail a apporté cette situation idéale; elle a revêtu l'employeur du pouvoir de dicter les salaires dans son entreprise. Dans l'esprit de la communauté populaire les ouvriers devaient renoncer à toute organisation allant au delà de leur entreprise; les secrétaires du Front du travail devaient fonctionner comme traits d'union entre les communautés d'entreprise. On voulait de cette manière empêcher la naissance d'organisations syndicales ou autres de ce genre.

Or, les employeurs ont, de même que les salariés, de l'intérêt à une réglementation des conditions de travail s'étendant au-delà des limites d'une entreprise. La concurrence déloyale n'atteint pas seulement les travailleurs, elle a également une répercussion sur la position des entreprises. Les travailleurs ne peuvent pas dans le Troisième Reich défendre légalement leurs intérêts, les employeurs toutefois peuvent imposer leurs vues. Peu de temps plus tard, le Front du travail

fut obligé de céder. Au mois de juillet des "commissions arrondissementales" durent être installées dont employeurs et salariés feraient partie à nombre égal. "Les Commissions du travail arrondissementales ont pour but de régler des questions intéressant en commun un certain nombre d'entreprises à forme d'exploitation ou de production analogue, situées dans une région déterminée" (Angriff, N° 170). Le Front du travail n'a pas de représentant dans ces commissions; il peut établir l'ordre du jour mais les membres de la Commission doivent en discutant "rester entre eux". Dans quelques provinces, ces commissions fonctionnent déjà, notamment dans la métallurgie, dans l'industrie chimique et dans le textile.

Au sein du parti nazi une forte opposition s'est fait valoir contre ces commissions, car on y vit dans une crainte continuel de tout ce qui peut ressembler à des organisations syndicales. Il est à retenir que l'industrie lourde s'est employée avec une énergie inaccoutumée en faveur de ces commissions. Habilement, les employeurs invoquent des arguments bien faits pour plaire aux ouvriers: "Est-ce bien dans l'entreprise isolée, avec ses relations déterminées unilatérales entre le chef et "la suite" (le personnel) que doivent être prises des décisions d'ordre social et économique?" - ainsi interroge le "Braune Wirtschaftspost" (N° 12) qui paraît sous la protection officielle du gros industriel Thyssen.

Les Commissions demeurent. Tout ce qu'on a fait contre elles, c'est instituer une "limite territoriale": aucune commission ne pourra avoir "une zone d'influence de plus de 50 km. de diamètre". Ce genre de limites ne sauraient cependant entraver aucune évolution. Vu que les "représentants ouvriers" sont désignés et que d'ailleurs les commissions n'ont que des fonctions consultatives, ces commissions n'ont pas un grand intérêt immédiat pour les travailleurs. Les employeurs ont toutefois, grâce à elles, le moyen de rendre légaux leurs groupements camouflés et de créer, dès à présent, en les développant un cadre organique qui leur permettra à un moment donné de se débarrasser complètement de la lourde organisation-monstre qu'est le Front du travail.

Personne ne paye de son plein gré. (I.T.F.) Les ouvriers allemands tâchent par tous les moyens de se soustraire au paiement de cotisations au Front du travail. Le 1er octobre 1934, le Front du travail a procédé à une centralisation: les cotisations ne seraient plus encaissées par les communautés d'entreprise nationales, mais par un Office central. Les travailleurs ont profité de l'occasion de ce changement de trésorier pour refuser en masses le paiement de la cotisation. Au congrès du Front du travail, le Dr. Ley se plaignit (le 13 septembre): "Cela a duré six mois avant que le rendement des cotisations fut de nouveau normal. Le Front du travail a perdu de telle sorte dans le semestre écoulé 47½ millions de marks en cotisations" (un quart de ses recettes annuelles). Maintenant que cette transformation est terminée, les travailleurs ont découvert d'autres échappatoires. Ils paient dans des classes trop basses, ne se laissant inscrire que selon leur revenu net tandis que le Front du travail exige le paiement selon le revenu brut, c'est-à-dire en incluant les 20 à 25% des retenues pour assurances sociales et versements "facultatifs". Vu que le Front du travail ne paye ses secours qu'à ceux qui fournissent des "preuves d'indigence", les ouvriers ne sont guère désavantagés en payant une cotisation trop basse. Le Front du travail par contre se ressent de ce "sabotage". En Saxe, il a déjà commencé une campagne: "Payez la cotisation exacte!" rendant ainsi plus populaire encore une méthode fort efficace de rogner les cotisations.

Les ouvriers n'ont qu'à mourir de faim. (I.T.F.) "A présent le tour aux salaires" -- tel était un des mots d'ordre du numéro du 1er mai du journal du Front du travail ("Angriff" du 30 avril 1935) et toujours à nouveau les orateurs ont ces derniers temps cherché à apaiser les travailleurs indignés par la hausse des prix. Ces promesses ne portent plus. Les débouchés du commerce de détail baissent; 4 millions ½ de chômeurs attendaient un plein été (suivant l'organe du Conseil économique national du 8 août) en vain du travail. Les prix montent, les salaires réels baissent. Cela ne sert pas à grand'chose qu'Hitler vienne déclarer une fois de plus: "Nous ne pouvons à aucune condition tolérer une hausse des salaires et traitements, pas davantage cependant une hausse des prix" (Dans la proclamation au congrès du Parti). De

pareilles assurances ont l'effet contraire de ce qu'on en attend. La "Braune Wirtschaftspost" qui paraît sous les auspices de l'industrie lourde constate (N° 9): " Les hausses des prix menaçaient vraiment de saper la confiance en l'Etat, d'une part parce qu'on disait toujours à nouveau que des hausses ne seraient pas tolérées et que néanmoins elles avaient lieu, d'autre part parce que ces hausses ne pouvaient tout simplement plus être supportées". - Les ouvriers voient que les rouages de l'Etat national-socialiste ne sont mis en mouvement que pour empêcher le réajustement des salaires et --malgré les promesses-- pour une politique qui fait sans cesse monter les prix.

Le moyen de pression.(I.T.F.) Le journal du Front du travail déclare: "L'adhésion au Front du travail est facultative. Elle ne doit pas se faire sous une pression quelconque. Le chef d'entreprise qui lui, adhère au Front du travail a cependant le droit de déclarer que dans son entreprise il n'y aura que des gens qui en font également partie" (Angriff, 3 septembre) Celui qui n'adhère pas "volontairement" au Front du travail a le droit de mourir de faim!

Les amendes.(I.T.F.) Les employeurs allemands ont obtenu par la loi sur l'ordonnance du travail ( art. 28. 2ème alinéa) le droit d'infliger des amendes à ceux de leurs salariés qui agissent en violation d'une clause quelconque du contrat dicté par eux. Le loi prévoit comme maximum une amende d'une demi-journée jusqu'à une journée entière de salaire. Dans la Ruhr on a cependant infligé des amendes de jusqu'à trois jours de salaire. Par ces amendes les employeurs ont la possibilité de contraindre leur salarié à faire des dettes et de le rendre ainsi encore plus dépendant. Les employeurs profitent de cette possibilité, ainsi que l'annonce "Der Ruhrarbeiter" (N° 37), l'organe du Front du travail dans la Ruhr.

-----

LES OUVRIERS DES TRANSPORTS SOUS LE FASCISME.

Les marins-pêcheurs sont surmenés. (I.T.F.) Dans le Troisième Reich il y a pénurie de viande. Les riches font des provisions, les femmes d'ouvriers se rendent de plus en plus souvent en vain chez le boucher dont le magasin est vide. Afin de compenser quelque peu ce manque de viande, les armateurs aux grandes pêches ont été forcés, également perdant la saison de la pêche chalutière du hareng, d'utiliser 30 à 60% de leur flotte à la pêche d'autres poissons. Ce système ne couvre pas les frais. C'est pourquoi les armateurs tâchent de compenser leurs pertes en surchargeant les équipages. Le Front du travail doit lui-même constater : "Ces derniers temps, et particulièrement pendant la saison de la pêche du hareng, nous avons dû constater que les dispositions relatives aux heures de travail et de repos, stipulées par le Commissaire au travail et par le contrat, ne sont pas respectées". Il se plaint du "travail excessif" et déclare que "des maladies et une invalidité prématurée en seront les conséquences" (Der deutsche Seemann, N° 9).

Les armateurs ont encore découvert une autre possibilité de se dédommager aux frais des marins-pêcheurs. Suivant le contrat collectif, encore conclu par le syndicat libre, les travailleurs aux grandes pêches ont droit à 10 livres de poisson par voyage. Vu la pénurie de viande, le prix du poisson a monté. Au pays de la "communauté populaire" les armateurs devront être seuls à profiter de cette hausse des prix. Le Commissaire au travail a stipulé que pendant la saison de la pêche du hareng les hommes n'auront droit qu'à 1/16ème tonneau de hareng par voyage même si l'on pêche des poissons vendus frais. Encore doivent-ils le saler eux-mêmes. Cet avilissement fait encore gagner quelques sous aux armateurs.

L'esprit chrétien (I.T.F.) La dictature autrichienne veut encore avilir la situation des cheminots. La direction générale des chemins de fer fédéraux doit être revêtue du droit de modifier tous les règlements selon son gré. La loi sera promulguée sous peu. L'organisation clandestine du personnel a informé les cheminots sur les projets qui les menacent quelques jours après les débats "confidentiels" au Conseil d'Etat. Le syndicat unique fasciste et l'organisation chrétienne du personnel ont tâché de tromper les cheminots. Ils ont déclaré au Conseil d'Etat : "Le statut est sacré pour tous les fonctionnaires de l'Etat. L'entreprise des Chemins de fer fédéraux compte 45.000 agents en service actif. Certes, tous sont syndiqués dans le Front patriotique. Il y a d'autre part un grand nombre (!) autrefois organisés dans le syndicat libre qui surveillent d'un oeil circonspect (!) les mesures du nouveau gouvernement. Tous nos hommes d'Etat ont dans tous leurs discours souligné la nécessité de sauvegarder les droits acquis. Le texte de cette loi ébranlerait toutefois même la foi de dizaines de mille qui croient sans réserves aux paroles des chefs de l'Etat, parce qu'on les priverait de ce qui constitue leur point d'appui. Ceci ne veut pas dire qu'au moment opportun cette partie de la loi (le statut-Réd.) ne pourrait pas être adaptée aux circonstances. Le moment n'en est cependant point venu". (Du procès-verbal officiel et confidentiel).

Ces "représentants" des cheminots, tout en se déclarant d'accord dans une réunion confidentielle avec un asservissement complet des cheminots à "un moment opportun", invitent dans leur organe N° 18, du 15 septembre 1935, les cheminots à un "Pèlerinage ouvrier à Mariazell... Nous, cheminots ne sommes pas en une situation financière qui nous permette de faire de grands voyages. D'autant plus y a-t-il lieu pour nous de prier la Vierge qu'elle intervienne en notre faveur auprès du Bon Dieu pour que des temps meilleurs commencent pour nous.-

Venez camarades! Prions ensemble pour les intérêts de tous les ouvriers et employés, particulièrement pour ceux des cheminots qui seront tranchés prochainement: les salaires et le statut".

A telle déchéance arrivent des organisations "syndicales" qui pactisent avec le fascisme.